

Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 12 décembre 2024

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil

Académique de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Académique (CAc) qui se tiendra le :

Vendredi 20 décembre 2024

de 10h à 11h

(à l'issue de l'élection du président du CAc)

Amphithéâtre Jean Kuntzmann
1^{er} étage de la maison du doctorat Jean Kuntzmann
110 rue de la chimie
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes d'enseignants-chercheurs proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche et ouverts au titre de la campagne 2025**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.



Yassine LAKHNECH

Yassine